



Commune de Saint-Alban de Montbel

Compte rendu du Conseil Municipal du 27 mars 2017 à 20h10

Mme le Maire Annick Chevalier : Présidente de séance

Secrétaire de séance : Catherine Senft

Membres présents

DURET Sylvain

GRIMONET Henri

LEGER Luc

MERCY Paul

POUPENEY Annick

RENAUDIN Géraud

SENFTE Catherine

SZLAPKA Jean

Membres absents et excusés

SCHNEIDER Audrey – pouvoir à Sylvain DURET

BARDON Benjamin – pouvoir à Annick CHEVALIER

NOEL- LARDIN Patrick - pouvoir à Henri GRIMONET

EMINET Bernard Paul – pouvoir à Géraud RENAUDIN

Membres absents non excusés

Ordre du jour

- Délibération pour le bilan de l'application de Plan Local d'Urbanisme
- Délibération pour indemnités des adjoints (indice brut terminal réévalué à compter du 01/01/17)
- Délibération pour l'acquisition à l'euro symbolique de deux parcelles cédées par l'OPAC
- Délibération pour subvention Centre de Loisirs AEL
- Délibération pour instituer le régime indemnitaire du personnel après avis du comité
- Questions Diverses

Approbation du CR du dernier conseil municipal

Pour : 13 | Contre : 0 | Abstention : 0

Déclaration préalable de Mme le Maire qui présente le bilan à mi-mandat et ses évolutions (Document joint en annexe) :

Mise en place des Temps d'Activités Périscolaires – la signalétique communale – la rénovation du port communal et de la salle Cachoud - la création du chemin piétonnier et contemplatif – l'aménagement du cimetière - l'attention portée à l'entretien des bâtiments et de la voirie – l'écoute et la qualité des services accessibles aux St Albanais.

Deux nouveaux challenges nous attendent pour la fin du mandat : le réaménagement global du projet « cœur de village » et la révision du PLU avant transfert de la compétence au niveau communautaire.

1 – Délibération pour le bilan de l'application de Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Lecture de la proposition de délibération par Mme le Maire présentant les nouvelles procédures relatives aux documents d'urbanisme mises en place en application de la loi ALUR du 24 mars 2014.

Elle présente également le bilan de l'application du PLU initié par la commission urbanisme.

Le Plan d'Aménagement pour le Développement Durable (PADD) spécifique à notre commune s'articule autour de 4 thématiques :

- Protection des zones humides et bords du lac : St Alban de Montbel a conservé toutes ses zones humides avec une tendance au renforcement de la protection (Natura 2000 zone de l'Egay et reprise de terrains par la RNR)

- Protection contre les risques naturels : inchangé notamment dans le secteur du Taillieu

- Préservation des terrains agricoles : maintien des surfaces agricoles

- Organisation spatiale et aménagement d'ensemble pour les zones à urbaniser :

- > Sécurisation du carrefour du Guiguet non réalisée à ce jour car dépend du département mais des travaux de sécurisation ont eu lieu sur le carrefour de l'Egay (sortie du lotissement de la Corniola sur la RD 921)

- > Densification de la ZA de la Gagère avec création d'un cabinet de kinésithérapie

- > Création d'un pôle médical (médecins – infirmières – ostéopathe) au pôle d'activité St Alban Services

- > Mise en valeur ensemble église-presbytère : non réalisée dans son ensemble mais aménagement d'un chemin piétonnier et contemplatif autour de l'église. Le projet initial devient un projet plus global « Cœur de village » réhabilitant la place de la mairie et les 2 terrains adjacents (acquisition en cours à l'euro symbolique)

Mme le Maire rappelle les principaux thèmes relatifs au développement de la commune et inscrits au rapport de présentation : population – habitat et logement – secteurs constructibles - réseaux publics – économie et tourisme - agriculture

La mise en révision du PLU est motivée par les raisons suivantes :

- il ne correspond plus aux projets et évolutions de notre commune

- l'obligation de conformité par rapport aux lois Grenelle

- l'approbation du SCOT de l'Avant Pays Savoyard (30 juin 2015) et la nécessité de mise en compatibilité du PLU avec les orientations du SCOT

La commission urbanisme a réalisé ce travail de bilan et Mme Masbou du SMAPS a apporté son regard d'expert pour valider le bilan.

Une délibération devra être réalisée avant sept 2018 (2 ans de procédure au minimum sont nécessaires) pour cette révision qui devra être formalisée dans le Plan d'Aménagement pour le Développement Durable avant mars 2020.

Délibération pour le principe de mise en révision du PLU

Pour : 13 | Contre : 0 | Abstention : 0

2 – Délibération pour indemnités des adjoints (indice brut terminal réévalué à compter du 01/01/17)

Les indemnités des adjoints ont évolué en 2017 du fait de :

- L'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique qui passe de 1015 à 1022 (décret n°2017-85 du 26 janvier 2017),
- La majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0,6 % au 1^{er} février 2017.

Les indemnités du maire sont fixées automatiquement au taux plafond sans délibération.

Délibération pour valider l'évolution de « l'indice brut terminal de la fonction publique »

Pour : 13 | Contre : 0 | Abstention : 0

3 – Délibération pour l'acquisition à l'euro symbolique de deux parcelles cédées par l'OPAC

Le projet de construction de 8 logements locatifs par l'OPAC (au bas du lotissement du Grillon) a été approuvé lors de la délibération du 10 octobre 2016 en conseil municipal . Un engagement budgétaire de 30000 € relatif à la participation de la commune aux travaux de voirie et d'assainissement a été acté. En contre partie de ce projet les parcelles section A 1427 et 1430 seront cédées par l'OPAC pour l'euro symbolique.

L'OPAC a validé le projet par délibération en Conseil d'Administration le 23 février 2017 en vue de la cession à l'euro symbolique des parcelles section A sous les numéros 1427 et 1430

Délibération pour cette acquisition de terrains pour 1 euro symbolique.

Pour : 13 | Contre : 0 | Abstention : 0

4 – Délibération pour subvention Centre de Loisirs AEL

Pour l'accueil de loisirs de l'AEL en 2016 une subvention est sollicitée auprès de la commune. 124 présences d'enfants issus de notre commune ont été observées sur l'accueil de loisir enfance soit 496€ (4€ par jour et par présence enfant)

Délibération en faveur du versement de la subvention à l'AEL

Pour : 12 | Contre : 0 | Abstention : 1 (Luc Léger)

5 – Délibération pour instituer le régime indemnitaire du personnel après avis du Comité Technique du Centre de Gestion 73 (CDG73)

L'instauration des primes et du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) promis au personnel communal de la fonction publique est en cours d'instauration.

L'avis du Comité Technique du CDG73 a été sollicité par Mme le Maire. Celui-ci s'est manifesté favorablement pour les représentants des collectivités, les représentants du personnel s'étant abstenus.

Face à cette abstention, non comprise par les élus, Mme le Maire a contacté le CDG 73 pour connaître les motivations de cette abstention. Il se trouve que les syndicats se sont abstenus en raison de l'absence de la clause de sauvegarde. Celle-ci permet de ne pas léser le personnel et maintenir des primes équivalentes lors de l'établissement de primes précédemment attribuées.

N'ayant pas instauré de primes jusque là, la commune n'est pas concernée par cette clause. Un courrier du CDG73 tenant compte de cette situation a reconnu l'erreur d'appréciation des représentants du personnel compte tenu qu'ils n'avaient pas été tenus au courant de la situation antérieure.

Cette prime sera versée 2 fois par an au personnel titulaire, en fonction du pourcentage fixé par le Maire

Délibération pour l'instauration du régime indemnitaire au personnel titulaire

Pour : 13 | Contre : 0 | Abstention : 0

6- Questions diverses

Mme le Maire présente les avancées du projet « Cœur de village » :

1. Un avis d'appel public à la concurrence pour la maîtrise d'œuvre (MAPA) a été lancé et se terminera le vendredi 31 mars 2017 à 18h. (Détails sur le site internet de la commune)

Les candidatures seront examinées le 4 avril 2017 par un comité présidé par Mme Annick Chevalier, constitué de :

- M. Henri Grimonet, 1^{er} Adjoint
- M. Luc Léger, 4^{ème} Adjoint
- M. Benjamin Bardon, Conseiller Municipal
- M. Eric Chevalier, Rapporteur du projet
- M. Jean-Marc Autem, Représentant des administrés

assistés, à titre consultatif, par MM. Dubois et Chazelas, architectes au CAUE.

Trois à quatre candidats seront retenus parmi les dossiers déposés, avant une seconde phase d'audition sur les dossiers proposés.

2. Une étude relative aux flux de circulation et de stationnement a été confiée à M. Pierre Belli-Riz, architecte urbaniste grenoblois : le résultat de l'étude sera examiné en comité restreint « cœur de village » le mercredi 29 mars.

Radar pédagogique

Il est mis en place pour les mois de mars et avril 2017 et donne des indications statistiques sur les flux de circulation et vitesses pratiquées. Il a une vertu pédagogique.

Appel à la vigilance après quelques cambriolages sur la commune

Elections législatives

Mme le Maire demande aux élus de fournir leurs disponibilités pour les élections législatives fixées aux 11 et 18 juin 2017.

Prochain conseil municipal

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 03 avril 2017

Fin du conseil municipal à 21h44

Mme CHEVALIER Annick

Présidente de séance

Catherine Senft

Secrétaire de séance



